

## Demande d'offre de raccordement aux réseaux électricité (SIE SA) et multimédia (TVT Service SA) pour une nouvelle construction

### Projet

FAO N° CAMAC N°

Nom du projet :

Genre d'immeuble :

Adresse du projet :

Code postal et localité du projet :

**Cocher et compléter ce qui convient**

### Qualifications du besoin

Oui Non

- Demandez-vous le raccordement au réseau électrique ?
- Demandez-vous le raccordement au réseau multimédia TVT Services SA (fournisseur multimédia, fibre, Internet, téléphonie fixe ?
- Le bâtiment fera-t-il partie d'un lotissement ? Nombre de bâtiments :

### Type de construction

- Locatif       PPE, Immeuble       Villa      Nombre d'appartements \* :
- Industrielle       Multi professionnelle       Artisanat      Nombre de locaux prévus :

\* Définition d'un appartement : Toute surface comprenant les trois équipements suivants :

1. Une cuisine ou cuisinette - 2. Une salle d'eau avec douche ou baignoire - 3. Une entrée indépendante. Doit posséder son propre emplacement de comptage. Un studio est assimilé à un appartement.

### Intensité souhaitée au branchement

[Ampères souhaités]

[16A]    [20 A]    [25 A]    [40 A]    [63 A]    [80 A]    [100 A]    [125 A]    [160 A]    [200 A]

                                                    

Plus de [250 A] :

### Production d'énergie électrique ?

Oui Non

- Photovoltaïque
- Éolien
- Chaleur – force
- Autre :

## Provisoire de chantier / Raccordement temporaire

Oui Non

- Jusqu'à 250 A, remplir feuille annexe « commande de raccordement temporaire ». L'installateur électricien mandaté par vos soins déposera les documents usuels « AI + IAT » auprès de notre service.
- Plus que 250 A, veuillez nous contacter pour définir faisabilité et établir un devis.

## Informations concernant les délais de réalisation

Raccordement temporaire  $\leq 250$  A : 10 jours ouvrables dès réception des documents précités.

Offre pour raccordement définitif  $> 250$  A : 3 semaines dès retour de ces documents et points de détails convenus.

Mise en service des raccordements définitifs SIE SA, TVT Services SA : selon offres, délais, dès commandes fermes reçues et points de détails confirmés.

## Annexes à nous retourner avec cette demande

### Informations SIE SA :

Nos documents :

- 1 fiche de renseignements
- 1 fiche « commande de raccordement temporaire »

Accompagnées de :

- 1 plan de situation (géomètre)
- 1 plan de chaque niveau
- 1 plan de coupes + façades
- 1 plan d'aménagement extérieur (si déjà projeté)
- 1 schéma distribution BT (de principe)
- 1 schéma distribution TVT (de principe)

### Informations TVT Services SA :

Les documents techniques

- 1 Demande d'installation
- Les prestations fournies par TVT Services SA sont à votre disposition sur notre site internet : [www.tvtservices.ch/multimedia](http://www.tvtservices.ch/multimedia)

## Nos conditions générales et particulières

- Conditions générales relatives au raccordement, à l'utilisation du réseau et à l'approvisionnement en énergie électrique
- Conditions particulières relatives au raccordement en basse tension
- Conditions particulières relatives au comptage de l'énergie sont à votre disposition sur notre site Internet : [www.sie.ch/cg](http://www.sie.ch/cg)
- Conditions particulières relatives au raccordement des producteurs indépendants (CP - Prod.)
- Prescription des distributeurs d'électricité CH (Version du 1er mars 2021)
- Dispositions Particulières de l'Exploitant de Réseau (PDIE) SIE SA

Lieu, le Date

Signature : \_\_\_\_\_

# Instructions

En complément des documents à dispositions sur notre site Internet, nous attirons votre attention sur les points suivants :

## Station transformatrice

Si l'alimentation d'un bien-fonds nécessite l'installation d'une station transformatrice, le demandeur est tenu de mettre l'emplacement ou le volume nécessaire gratuitement à la disposition de SIE SA, conformément à nos conditions générales relatives au raccordement au réseau électrique, articles 13.1, 13.2 ainsi qu'à l'article 5.1 dans nos conditions particulières relatives au raccordement moyenne tension.

Le propriétaire ne saurait en aucun cas invoquer que le permis de construire lui a été délivré par l'autorité compétente sans opposition ni réserve pour se soustraire à cette obligation.

## Introduction Electricité et Multimédia, tableau de comptage

L'accessibilité aux introductions et aux compteurs sera garantie en tout temps, pour le SIE SA et pour les clients concernés, conformément à nos conditions générales relatives au raccordement au réseau électrique, articles 9.2, 23.3 ainsi qu'à l'article 53.16 des PDIE.

Dans le concret :

- Pour une maison individuelle ou contiguë, variante avec armoire multiservices (voir exemples annexés).
- Pour tous les autres types de bâtiments, le coupe-circuit général, le tableau principal avec si possible tous les compteurs électriques, ainsi que l'amplificateur ou le boîtier d'introduction du réseau multimédia (TVT Services SA) seront réunis dans un local électrique d'une largeur minimum de 150 cm, avec une face contre le mur extérieur. Un cylindre Kaba 5000 ou une clé dans un coffret fourni par le SIE SA permettra d'en garantir l'accès.
- Pour une construction artisanale ou commerciale de petite dimension, station-service – kiosque, etc. une armoire identique à celle pour une maison individuelle peut être installée.